

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Séance du 02 février 2023

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de février à dix-neuf heures, s'est réuni le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Montaignu-Vendée à l'hôtel de ville de Montaignu, après convocation légale du 26 janvier 2023, sous la présidence de M. Florent LIMOUZIN, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Étaient présents les membres suivants (11) :

LIMOUZIN Florent	BLAINEAU Isabelle	BOUCLIER Marie-Bénédicte
COLMARD Etienne	DEL PINO Maryvonne	FOURNIER Gilbert
GOIN Béatrice	GRENET Cécilia	LEVEILLER PASCAL
PAVAGEAU Laëtitia	POUPARD Sylvie	ROUILLIER Caroline
TOLLEC Dominique		

Pouvoirs (2) :

NOM ET PRÉNOM	Absent	A donné pouvoir à
Isabelle BLAINEAU	X	Caroline ROUILLIER
Sylvie POUPARD	X	Laëtitia PAVAGEAU

Absent excusé (0) : -

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert FOURNIER

Ordre du jour

1. Administration Générale

- DEL_2023.02.02_01 Débat d'Orientations budgétaires 2023
- DEL_2023.02.02_02 Convention de partenariat avec l'ANCV pour les séjours Séniors en vacances

2. Aide sociale

- Aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale
- Bilan 2022 de la Banque Alimentaire

3. Informations diverses

- Bilan des animations séniors et des vœux dans les EHPAD
- Présentation des services de l'UDAF par Béatrice Goin

Approbation du procès-verbal de séance du 18 octobre 2022

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

M. Pascal Léveiller : Demande d'explication sur le compte-rendu, il est précisé que l'ADMR n'assure pas le service de portage des repas mais la livraison ?

Réponse : Effectivement, l'organisation et la coordination du service de Portage des repas sur le territoire de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay étaient assurées par le CCAS de Montaigu-Vendée (mairie de St Hilaire de Loulay) et l'ADMR en effectuait seulement la livraison.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTAIGU-VENDÉE

Dans les communes comptant plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) doit se tenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée. À cet effet, ils doivent être destinataires d'un rapport préalablement à la séance au cours de laquelle se tient le DOB.

Les lois du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 ont complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires.

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi concerne les CCAS puisque cet article précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget (cf. annexe 1 – Rapport d'Orientations Budgétaires 2023).

Le conseil d'administration PREND ACTE du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2023.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles : -

Gilbert Fournier : Est-ce que les dates des séjours « Séniors en vacances » ont été fixées ?

Réponse : L'organisation n'est pas tout à fait finalisée. La communication devrait paraître dans le magazine mi-mars et des réunions d'information seront organisées dans les communes déléguées.

Dominique Tollec : Avec un tel excédent, combien le CCAS pourrait-il emprunter ?

Réponse : la capacité d'emprunter est liée au taux d'endettement et aux ressources du budget. Le budget CCAS n'a plus aucune dette mais les recettes de fonctionnement couvrent les dépenses et génèrent un excédent de fonctionnement annuel d'environ 5 000 €. Peu de capacité à emprunter

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ANCV – ORGANISATION SÉNIORS EN VACANCES – PROGRAMME 2023

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée organise des voyages à destination des seniors de la commune. A ce jour, la programmation des voyages pour l'année 2023 est en cours d'élaboration.

Lors de chaque édition, le CCAS sollicite la signature d'une convention de partenariat auprès de l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) afin d'inscrire les voyages proposés dans le cadre du programme Seniors en vacances.

Le programme Seniors en vacances permet de proposer une sélection de séjours « tout compris hors transport » selon deux types de durée (5 jours / 4 nuits ou 8 jours / 7 nuits), et intègre la pension complète, les animations et activités au sein et hors de l'équipement touristique.

Le programme porté par l'ANCV permet d'octroyer une aide financière, de 150 € ou 180 € en fonction de la durée du séjour, aux séniors dont le revenu net imposable est inférieur aux montants indiqués ci-dessous :

Tableau 6. Seuils d'imposition.

NOMBRE DE PARTS	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Revenu net imposable											
- personne seule	15 175	20 288	25 400	30 513	35 625	40 738	45 850	50 963	56 075	61 188	66 300
- couple marié ou pacsé	-	-	28 637	33 749	38 862	43 974	49 087	54 199	59 312	64 424	69 537

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont été invités à autoriser la mise en place et la signature d'une convention de partenariat avec l'ANCV pour la programmation 2023 des séjours « Seniors en Vacances » dans les mêmes termes que celle de 2022 (cf. Annexe 2 - Convention de partenariat ANCV 2022).

Le conseil d'administration SOLLICITE auprès de l'ANCV la signature d'une convention de partenariat pour la programmation 2023 des séjours « Seniors en vacances » et AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

à l'unanimité

Par voix pour, voix contre, abstentions

Observations éventuelles :

Les 5 communes déléguées sont concernées par l'offre de vacances, 2 séjours portés par le Centre Communal d'Action Sociale de Montaigu-Vendée.

Maryvonne Del Pino : La destination du prochain séjour de la Guyonnière est-elle connue ?

Réponse : Le séjour est organisé par l'association Générations Guyonnes et non le CCAS.

Gilbert Fournier : Est-ce qu'on pourrait avoir un support pour pouvoir communiquer auprès des clubs ?

Réponse : C'est prévu.

■ AIDES FACULTATIVES

Les membres du conseil d'administration du CCAS ont été invités prendre connaissance des aides facultatives accordées par le Président du CCAS depuis la dernière séance dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Bons d'achats alimentaires :

- Femme seule habitant Saint-Georges-de-Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 75€, suite à une baisse des ressources (arrêt travail)
- Femme seule habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 75€ car elle est étudiante et a début un emploi temps partiel (attente 1er salaire)
- Homme seul habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 15€ en attente de son salaire suite à un début d'emploi précaire et inscrit pour la banque alimentaire suivante
- Femme seule habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 25€ en attente de l'ouverture de ses droits Pôle Emploi
- Femme avec 1 enfant habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 20€ suite à une baisse des ressources (arrêt de travail) et en attente du colis alimentaire suivant
- Homme seul habitant Saint-Hilaire-de-Loulay, a bénéficié d'un bon d'achat de 30€ suite à une baisse de ressources (autoentrepreneur en baisse d'activité) et en attente du colis alimentaire

Bons carburant :

- Homme seul habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 25€ pour pouvoir se rendre à un entretien d'embauche
- Femme avec 1 enfant habitant Montaigu, a bénéficié d'un bon d'achat de 20€ suite à une baisse des ressources (arrêt de travail) et pour se rendre à un rendez-vous médical lié à sa grossesse

Observations éventuelles : -

Caroline Rouillier : La personne qui a bénéficié de l'avance remboursable ne pouvait pas prétendre au permis à 1€ ?

Réponse : Pour pouvoir en bénéficier, il y a des critères et notamment l'âge qui n'était pas rempli dans le cas présent.

➤ Bilan 2022 de la Banque Alimentaire

- De nouveaux bénévoles de St Hilaire ont intégré l'équipe de préparation dernièrement
- Caroline Rouillier : Est-ce qu'on a les chiffres des Restos du Cœur ? Réponse : nous n'avons pas reçu leur rapport d'activités 2022 ;
- Pascal Léveiller : Je suis surpris du peu de bénéficiaires de la Banque Alimentaire sur le territoire de Montaigu-Vendée. Est-ce qu'on couvre les besoins ?
Réponse : il y a d'autres circuits sur le territoire et notamment les Restos du Cœur, la Halte du Cœur... On a la chance de résider sur un secteur où il y a peu de chômage et la solidarité familiale est présente. Montaigu-Vendée est la 3^{ème} commune la moins pauvre du territoire. L'écart-type entre les fortes rémunérations et les plus basses est minime. Les rémunérations + les ressources sociales couvrent les besoins primaires. Les situations sont vite détectées, on croise les informations et on accompagne les bénéficiaires.

➤ Bilans des animations Séniors et des Vœux dans les EHPAD

- Gilbert Fournier : les livraisons de colis à domicile ne se font plus ? Réponse : l'idée est de partager un moment de convivialité et il faut le favoriser. On prévoit aller rendre visite aux personnes de + de 80 ans qui n'ont pas pu se déplacer.
- Le critère d'âge « 75 ans » : certaines communes déléguées y sont et d'autres vont y parvenir bientôt.
- Gilbert Fournier : la participation des conjoints qui ne remplissent pas le critère « âge » est tout à fait acceptée.

➤ Présentation des services de l'UDAF par Béatrice Goin (présidente de l'association Jumeaux et + de Vendée) et représentante des familles au sein du Conseil d'Administration du CCAS et du CIAS

- L'union départementale des Droits aux familles : en Vendée 91 salariés
Les 4 missions de l'UDAF :
 - Donner un avis aux pouvoirs publics,
 - Représenter officiellement l'ensemble des familles,
 - Gérer des services d'intérêt familial dont les pouvoirs publics lui confient la charge,
 - Agir en justice dans le cadre de la défense des intérêts des familles.
- 1 siège social et 4 antennes en Vendée : la Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, les Sables d'Olonne, St Fulgent et Challans,
- Action Familiale : le point Infos Familles : diriger les familles en fonction des besoins
- L'information aux soutiens des Tuteurs familiaux. L'UDAF est mandataire judiciaire, il en existe d'autres (AREAMS, l'ADAPEI-ARIA)
- L'Education affective relationnelle et sexuelle : interventions dans les collèges, échanges avec des couples
- Service de médiation familiale
- Le point conseil Budget : dispositif d'accompagnement pour éviter les mesures de protection
- Le parrainage de proximité : mettre en lien des bénévoles avec des enfants qui ont des besoins, accompagnement qualitatif jusqu'à 25 ans (nouveau service depuis 2021)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

Le secrétaire de séance,
Gilbert Fournier



Monsieur le Président
Florent Limouzin

